3.3. Dispositions relatives au maintien dans le temps des installations

Pour le maintien dans le temps des installation, le programme industriel d'EDF consiste à :

- démontrer l'aptitude des matériels non remplaçables à assurer leur fonction après 40 ans (cuve du réacteur et enceinte de confinement),
- démontrer l'aptitude des matériels remplaçables à assurer leur fonction après 40 ans ou procéder soit à leur remplacement soit à leur rénovation,
- démontrer le maintien de la qualification des matériels mécaniques et électriques concernés ou à procéder, le cas échéant, soit à leur remplacement soit à leur rénovation.

EDF propose la disposition suivante relative au maintien dans le temps des installations.

Intitulé	**Maintien de la qualification aux conditions accidentelles chaine KRT haut flux gamma BR**
Thème	Maintien de qualification
Typologie	Disposition matérielle
Applicabilité	Générique Palier

Objectif : garantir la qualification aux conditions accidentelles d'une chaine de mesure de l'activité dans le bâtiment réacteur, au-delà de 40 ans de fonctionnement.

Eclairage technique : la chaine de contrôle de l'activité « haut flux gamma » dans le bâtiment réacteur (chaine appartenant au système de contrôle de la radioactivité du réacteur KRT) permet de mesurer le débit de dose gamma de l'air de l'enceinte réacteur dès le début d'un accident et de suivre son évolution. La disposition a pour but de garantir la qualification aux conditions accidentelles de cette chaine, au-delà de 40 ans de fonctionnement.

La disposition proposée consiste à remplacer certains des composants dont le maintien de la qualification ne peut être démontré : coffret de mesure, coffret de raccordement ainsi que l'ictomètre[8] numérique.

[8] Un ictomètre est un appareil de mesure des rayonnements ionisants.